

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 24 octobre 2024

Absents : Claudy BILLOUEZ, Julien BAUWENS et David LELEU

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Informations

Le Président n'ayant aucune information à donner, ce point est sans objet.

2. Gestion des déchets

a) Coût-vérité réel 2023

Le Président signale que le taux de couverture (coût vérité réel) des déchets pour 2023 est fixé à 96 %.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que le nombre d'isolés à Antoing ne cesse d'exploser en atteignant plus de 1.700 ménages sur un nombre total de 3.714 soit près de la moitié. Ces personnes seules contribuent pour un montant de 83 € à la taxe déchets alors qu'un ménage de deux personnes paie 106 € et un de 3 personnes et plus 134 €. Comme il le dit chaque année, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ estime cette taxe déchets totalement inégalitaire. Elle est très sévère envers les personnes qui vivent seule au regard des autres ménages. Les personnes seules ont beaucoup plus de difficultés à gérer un budget. Durant la campagne, nombre de personnes ont manifesté leur souhait de voir un ramassage au moins une fois par an comme cela se faisait dans le temps. Les personnes qui vivent dans le centre d'Antoing n'ont pas nécessairement besoin de posséder une voiture ce qui rend compliqué pour elles l'accès au parc à conteneurs sauf appel à la solidarité qu'elle soit familiale ou non. Il faudrait envisager une solution pour 2025. On pourrait envisager un service au niveau de la Ville ou du CPAS qui puisse venir en aide aux personnes plus âgées ou plus vulnérables. Des initiatives privées ont été prises en son temps mais n'ont pas perduré. Il faut y penser si on veut continuer à améliorer les chiffres. Cela ferait augmenter les chiffres au niveau encombrants mais ces déchets se retrouveront de toute façon au parc à conteneurs ou ailleurs. Vu la taxe prélevée, on pourrait offrir ce service à la population.

Monsieur VIVIER constate que les frais de collecte sont passés de 12,23 € en 2023 à 17,56 € en 2025 soit une marge de plus de 5 € par habitant. Par contre, il ne comprend pas d'où vient l'augmentation des recettes.

Le Président constate également l'augmentation du nombre d'isolés mais cela a aussi impacté le nombre de secs gratuits distribués. Pour le ramassage annuel, on pourrait peut être envisagé de fonctionner avec une ALE plutôt qu'avec les services communaux ou ceux du CPAS car cela impacterait directement le coût vérité. Ce dernier est juste à la limite et le Président rappelle qu'il s'agit d'une taxe régionale et non communale. En ce qui concerne l'augmentation des frais de collecte, il précise qu'IPALLE a relancé à plusieurs reprises son marché pour la collecte des déchets car les prix avaient flambé. Antoing s'en sort encore relativement bien contrairement à d'autres communes. Quant aux recettes complémentaires, elles proviennent de l'augmentation de la recette liée à la taxe. Par ailleurs, les dividendes qu'IPALLE nous verse annuellement via une réduction des coûts permettent de respecter les impositions régionales mais il faut rester plus que vigilant.

Monsieur SOENENS rappelle sa demande de l'an dernier pour la distribution d'un bio-sceau et des sacs PAV pour encourager les habitants à se tourner vers le recours aux PAV. Cela aurait un impact sur le nombre de sacs utilisés mais aussi sur les frais tant de collecte que de traitement. Le Président rappelle qu'il avait été répondu à l'époque que près de 80 % de la population disposait déjà de son bio-sceau. Par ailleurs le sac poubelle communal a une valeur de 1 € alors que celui du sac PAV est de 0,10 €. Par contre, on pourrait envisager de distribuer un bio-sceau à l'accueil de nouveaux arrivants, c'est à étudier. Monsieur SOENENS ajoute que, pour réduire les coûts de ramassage, on pourrait envisager un ramassage toutes les deux semaines plutôt que chaque semaine. Le Président précise que les intercommunales réfléchissent à la modification des modalités du ramassage des déchets par exemple en mettant en place un ramassage alterné déchets résiduels/déchets organiques. En période d'été, les habitants en appartement font face rapidement à des problèmes d'odeur en cas de fortes chaleurs. En voulant résoudre un problème, il faut éviter d'en créer un autre. Par contre, une autre piste serait la démultiplication des PAV pour maximiser le recours à ceux-ci par la population. Monsieur SOENENS signale, qu'à l'origine, il était envisagé de mettre un PAV à disposition des habitants à maximum 400-500 m de chez eux. Madame DEBILDE ajoute que l'utilisation d'un simple sceau de 10 litres avec couvercle est plus facile à transporter que le bio-sceau car nettement moins lourd. Le Président convient qu'il serait utile d'avoir une discussion plus large sur le sujet.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) Coût-vérité – projet de budget 2025

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Roxane ALAVOINE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Impositions communales

Renouvellement annuel des taxes et redevance – exercice 2025

Le Président précise qu'il est proposé au Conseil Communal de renouveler les taxes et redevances suivants pour l'exercice 2025 :

<u>Article budgétaire</u>	<u>Libellé</u>	<u>Taux et base d'imposition</u>
040/363.03	Taxe sur l'enlèvement des immondices	• 83 EUROS par an par ménage d'une personne • 106 EUROS par an par ménage de deux personnes • 134 EUROS par an par ménage de trois personnes ou plus Il sera accordé annuellement un nombre de sacs poubelle prépayés réparti comme suit : - Ménage d'1 ou 2 personnes : 1 rouleau de 20 sacs - Ménage de 3 personnes : 1 rouleau de 20 sacs et 1 rouleau de 10 sacs

		- Ménage de 4 personnes et plus : 2 rouleaux de 20 sacs
040/363.16	Redevance sur la délivrance de sacs poubelle	- 20 € pour le rouleau de 20 sacs de 60 litres - 10 € pour le rouleau de 10 sacs de 60 litres
040/364.03	Taxe sur la force motrice	• exonération pour les contribuables détenant une puissance nominale inférieure à 10 kw • 7,5 EUROS par Kw de puissance nominale des moteurs pour les contribuables détenant une puissance imposable de 10 à 20 Kw et moins • 25 EUROS par Kw de puissance nominale des moteurs pour les contribuables détenant une puissance imposable supérieure à 20 Kw • exonération pour tout nouvel investissement de matériel neuf à partir du 1/1/2006 (plan Marshall)
040/371-01	Centimes additionnels au précompte immobilier	2.600 centimes additionnels au précompte immobilier
040/372-01	Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	7 % additionnels à l'impôt des personnes physiques

Monsieur VIVIER signale avoir constaté que des sacs étaient déjà déposés le long des routes dès le lundi alors que cela est interdit. Le sanctionnateur pourrait utilement intervenir dans ces cas car les chats s'en donnent à cœur joie et les déchets jonchent ensuite les rues. Le Président rappelle qu'il ne faut pas hésiter à interpeller la police afin que les constats puissent se faire plutôt qu'utiliser les réseaux sociaux pour dénoncer les faits. L'agent constatateur communal doit encore suivre une seconde formation pour pouvoir verbaliser toute une série d'infractions environnementales. Concernant Facebook, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que, durant la campagne, toute une série de remarques ont été suivies d'effet le lendemain ou le surlendemain. Ce n'est pas l' bonne méthode car on encourage le citoyen à utiliser ce moyen de communication. Le Président en convient. A la question de Monsieur CHEVALIER, le Président précise que le choix se portera sur une application autre que Betterstreet car celle-ci ne donne pas satisfaction. Be Wapp semble une bien meilleure application et son utilisation sera étudiée par le futur Collège.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ensemble de ces règlements.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Finances communales

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2/2024. Le Président précise les chiffres suivants :

Modification budgétaire ordinaire

Résultat exercice propre : 0,00 €

Résultat général : 798.126,95 €

Modification budgétaire extraordinaire

Résultat exercice propre : -1.699.759,97 €

Résultat général : 3.061.198,84 €

Le Président ajoute que le Directeur Financier avait transmis les réponses aux questions évoquées lors de la commission de ce lundi 21/10.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que la réunion de commission était très intéressante mais regrette les délais très courts. Les réponses aux questions posées lundi ont été fournies ce mercredi à l'instar des PV de Collège du mois dernier et du PV du dernier Conseil. Par ailleurs, quand des dates sont fixées, il faut s'y tenir. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que de nombreuses choses sont interpellant dans cette modification budgétaire mais se limitera à une à savoir un nouveau dégagement de crédits pour la location de containers à l'école de Fontenoy. Il y avait déjà 15.100 € d'inscrits au budget auquel on rajoute 17.300 €. Dépenser une telle somme pour la location de containers ne va pas. Cela fait des années que c'est ainsi. On a déjà payé au moins une fois l'extension de cette école. Ce ne sont pas de bonnes conditions de travail tant pour les enseignants que pour les élèves et c'est un problème de gestion. L'extension de cette école devrait être la priorité pour 2025. C'est maintenant que le besoin est à satisfaire et, si demain cette école régresse, on aura une salle polyvalente pour les associations du village ou on trouvera une autre affectation à ce bâtiment mais il faut mettre fin à cette situation.

Monsieur SOENENS signale qu'un budget se fait sur base de chiffres en notre possession. Comme il avait été dit au budget initial, les dépenses de fonctionnement ont été sous-évaluées mais le pire, c'est qu'on voit dans cette modification budgétaire des augmentations de frais de personnel ouvrier suite à l'oubli de deux ouvriers. C'est de la responsabilité du Directeur Financier mais il y a quand même un échevin ou son équipe qui est sensé vérifier. C'est inadmissible d'autant que cela n'a été vu qu'en deuxième modification budgétaire de l'exercice en cours. Et ce, sans parler des frais d'intérêts de retard auprès d'une entreprise. Monsieur VIVIER revient sur le bâtiment des Remparts pour lequel 11.000 € ont été ajoutés aux 10.000 existants à l'initial pour couvrir les dépenses y relatives. On parle de ce dossier depuis 15 ans. Il y a six ans, on avait répondu que ce dossier serait réglé l'année suivante. Six ans plus tard, on en est toujours au même point. Idem pour la Maison de Jeunes où on a enfin prévu 700.000 € pour finaliser les travaux. Le bâtiment du PYC n'est toujours pas terminé. Les remarques faites lors du Conseil du mois de mai n'ont toujours pas été levées et cela a été confirmé lundi. Enfin, nous sommes dans une modification budgétaire et on y inscrit toute une série de travaux de voirie, cela aurait pu être fait avant.

Le Président précise qu'une nouvelle circulaire est parue récemment au niveau de l'enseignement. Celle-ci impose un dédoublement à partir de la 2^{ème} primaire si vous avez

plus de 23 enfants ce qui nous a forcé à dédoubler des classes. Dans la foulée du dédoublement, une personne de la Fédération Wallonie-Bruxelles est venue faire le tour des bâtiments et, à notre grande surprise, nous a fait savoir que les bâtiments étaient trop bien entretenus. Que le travail de la main d'œuvre communale depuis 2019 sur ceux-ci empêchaient qu'ils puissent émarger au plan milliard en matière de subsides et que le seul moyen d'en obtenir était d'attendre la formation du nouveau Gouvernement wallon (sa visite date de fin juin) afin de pouvoir entrer un dossier dans une procédure classique. Procédure classique qui demande beaucoup de temps et dans laquelle une inscription n'est pas envisageable avant au moins fin 2025. Ce n'est pas la volonté du Collège de maintenir les conditions actuelles mais il ne faut pas oublier que cette école était proche de la fermeture en 2019. Aujourd'hui, elle est florissante avec sa nouvelle équipe. Si le montant de 32.000 € peut paraître exorbitant, il faut préciser que 18.000 € sont dédiés aux frais d'installation. Il fallait se diriger vers cela pour le bien être tant du personnel que des enfants. Par ailleurs, ces classes mobiles sont aujourd'hui de qualité. Il ne faut pas oublier non plus que l'étage était autrefois composé de deux appartements qui ont été reconditionnés en classes par la main d'œuvre communale. Pour le bien, il faudrait faire une extension de ce bâtiment et revoir sa conception intérieure pour optimiser l'espace. En ce qui concerne le budget relatif au personnel, le Président en prend la responsabilité en tant qu'échevin des finances mais souligne que l'on parle d'un montant de 40.000 € pour les 2 ouvriers concernés sur un montant global de frais de personnel qui s'élève à plus de 5.000.000 €. En ce qui concerne le bâtiment des Remparts, des contacts avaient bien eu lieu en début d'année avec un avocat qui avait un candidat acheteur mais cela n'avance pas. Cet avocat sera relancé une dernière fois avant de partir vers une vente classique car il est effectivement temps de conclure cette vente. En ce qui concerne la Maison de Jeunes, la situation a déjà été débattue lors d'un précédent Conseil. Pour le PYC, les problèmes sont surtout liés à des sous-traitants qui semblent faire la sourde oreille. Un coup de pression sera fait auprès de l'entreprise générale pour que cela avance. Au niveau des abords, une réunion très intéressante a eu lieu récemment avec l'ADEPS pour leur gestion future. Enfin, n'oublions pas qu'il y avait une période de prudence à respecter entre le 13 juillet et le 13 octobre au niveau des finances. Monsieur CHEVALIER émet des doutes quant au choix de l'ancienne gendarmerie pour y faire la Maison de Jeunes depuis si longtemps car en 2017-2018, il avait envisagé, avec l'ancien Bourgmestre, d'y installer une maison médicale. Il y a eu un manque de suite dans les idées pour ce bâtiment en passant d'une maison de jeunes à une maison médicale pour ensuite revenir à une maison de jeunes, de faire les travaux par la main d'œuvre communale puis à du privé... A ce sujet, le Président précise que le problème se situait exclusivement sur la sécurité sur le chantier et certainement pas sur un problème de compétence du personnel. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ relative à la suppression du crédit prévu pour l'acquisition d'une ancienne banque, le Président précise qu'il ne servait à rien de conserver ce crédit pour l'acquisition de l'un ou l'autre bâtiment tout simplement parce qu'il n'aurait pas été possible de conclure un acte avant la fin de l'année. Des crédits seront réinscrits au budget 2025 pour pouvoir acquérir un bien si une occasion devait se présenter. L'idée est avant tout de se diriger vers l'accueil de commerces de première nécessité tels une boulangerie, une boucherie ou encore un maraîcher. Quant au futur du bâtiment FORTIS, le Directeur général précise que sa destination pourra être divulguée en séance secrète mais pas publique.

Par 6 voix contre (Groupes UCA et GO) et 10 voix pour (Groupe PS et Madame BOCQUET), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Marché public

Antoing, rue des Ateliers – travaux de transformation d'un entrepôt communal en skate-park – cahier spécial des charges, estimation, mode de passation et conditions du marché

Madame Mélanie MORY précise qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant les travaux de transformation du hall voirie en skate-park. Ce marché comprend l'ensemble des travaux à exécuter à l'intérieur du hall voirie (travaux d'égouttage, aménagement de sanitaires, aménagement d'une zone accueil/bureau, aménagement d'un espace bar, mise en conformité incendie du bâtiment, travaux de parachèvement, remplacement de l'éclairage, pose de menuiseries extérieures, etc.).

Ces travaux seront financés via un emprunt.

L'estimation du marché de travaux est de 111.317,00 € hors TVA ou 134.693,57 €, 21% TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 150 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 60 jours ouvrables ;
- Cautionnement : 5% du marché ;
- La révision de prix s'applique ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie D, classe 1.

Monsieur CHEVALIER s'interroge sur l'opportunité de faire un skate-park dans un endroit fermé à proximité d'habitations qui vont déjà être fort impactées par les opérations de chargement/déchargement au port de Bruyelle. Les riverains de la rue de Crèvecoeur sont très inquiets au niveau du bruit et Monsieur CHEVALIER leur donne raison. A Estaimpuis, il y a eu un exemple similaire avec un padel. Il est en effet difficile d'isoler phonétiquement un entrepôt tel que celui-là et qui aurait pu servir à des entreprises. A Genève, un skate-park a été installé dans une vaste place entourée de circulation. Du coup, on ne l'entend même pas et les promeneurs s'arrêtent même pour regarder les prouesses des skateurs. Aux yeux des habitants de proximité, les skateurs de la rue de Crèvecoeur risquent d'être vus comme des parias au lieu de jeunes bien sympathiques. A Tournai, il y a aussi un bel engouement autour du skate-park mais il est au milieu du Boulevard et on ne les entend pas. Madame DELEPINE précise avoir, avec le Bourgmestre, reçu les pétitionnaires de la rue de Crèvecoeur. A l'issue de la réunion, il leur a été proposé de désigner 3 ou 4 représentants pour participer à un comité d'accompagnement autour de ce projet. Après plusieurs réunions, le projet semble bien accueilli et l'un des représentants, architecte de métier, a même proposé ses services gratuitement pour aider à la conception du projet. Une isolation phonique sera bien mise en place même s'il est impossible de la faire au niveau du plafond car la structure ne le permet pas. Les modules seront recouverts à l'intérieur de laine de verre afin d'éviter la « caisse de résonance ». Les riverains ont décidé d'introduire un projet de plantations dans le cadre du budget participatif pour atténuer encore plus le bruit et avoir un écran vert. Les jeunes en sont également demandeurs. Le Président ajoute que ce skate-park sera destiné à du sportif et non du récréatif. Ce projet, porté par la Maison de Jeunes, sera fréquenté par des champions en herbe qui visent une participation aux JO 2028. Il s'agit de jeunes du cru. Par ailleurs, un

règlement d'ordre intérieur a été établi en collaboration avec la Maison de Jeunes et soumis aux riveraines pour remarques éventuelles. L'accès au site sera strictement réglementé et sous le contrôle de la Maison de Jeunes avec, notamment avec l'attribution d'un badge et un contrôle d'identité. Les fauteurs de trouble seront sanctionnés. La commune restera propriétaire du bien et conservera un droit de regard sur ce qui est fait par la Maison de Jeunes. A terme, ce projet sera très intéressant au niveau sportif avec une jeune championne qui est dans le top 15 mondial. Il y a une très belle synergie qui s'est mise en place entre la Maison de Jeunes et les habitants. Si ce bâtiment était mis à disposition d'une entreprise, le Président doute que les riverains seraient heureux d'entendre les bips de recul des véhicules dès 6 heures du matin en plein été sans parler des chargements/déchargements aux mêmes heures. A l'été, on peut s'attendre à ce que les jeunes migrent vers Tournai car l'esplanade est très belle et que l'infrastructure est outdoor. Monsieur CHEVALIER précise que l'investissement du riverain architecte de formation est motivé par son intérêt à conserver la quiétude d'un environnement qui lui est familier. L'espace qui va être aménagé de l'autre côté de la Nationale pour accueillir les terres des exploitations carrières serait peut-être plus approprié. Le Président signale que des choses ont déjà été mises en place pour l'aménagement de cet espace avec un privé et le PNPE notamment des zones humides pour le développement d'une biodiversité spécifique à ces milieux. Le skate-park sera probablement privilégié par les jeunes au printemps, automne et hiver. A l'été, ils migreront certainement vers Tournai surtout aux périodes de chaleur. Il rappelle également le contrôle de la Maison de Jeunes. Madame DELEPINE ajoute que les jeunes sont très motivés pour ce projet et que certains ont déjà suivi des brevets de secouriste pour pouvoir avoir les bons gestes en cas de problème. Monsieur CHEVALIER ne doute pas du sérieux et de la compétitivité des jeunes qui fréquenteront le site mais sa crainte reste le bruit d'autant plus que au plus c'est spectaculaire, au plus cela fait du bruit. Madame DELEPINE insiste sur le fait que le mur côté rue de Crèvecoeur sera isolé. A la question de Monsieur VIVIER, Madame DEBILDE précise que le dossier « commune sportive » sera étudié en interne le 05 novembre avec l'ambition effectivement d'obtenir une deuxième étoile.

Par 6 abstentions (Groupes UCA et GO) et 10 voix pour (Groupe PS et Madame BOCQUET), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Mélanie MORY

6. Développement rural

Péronnes – aménagement d'une maison de village – avant-projet

Madame Mélanie MORY précise, qu'en date du 20 mars, le projet a été présenté en CLDR. En juillet, le comité de suivi, en présence de la représentante du pouvoir subsidiant, a échangé et trouvé un accord sur ce projet. L'estimation des travaux est de 599.512,40 € hors TVA (725.410,00 € TVAC). Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ regrette que l'on n'affiche plus les plans des projets qui sont présentés en séance comme cela se faisait dans le temps. Monsieur CHEVALIER propose que cela puisse se faire par diffusion sur deux écrans afin que tout le monde puisse bien voir. Le Président précise que cela est prévu dans le futur. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que le projet prévoit le maintien et la rénovation de l'ancienne école de Péronnes avec le maintien de la structure et l'aménagement de l'entrée côté rue des Ecoles. Su papier, cela a l'air sympa et répondre à une demande pour lesquelles de larges consultations ont eu lieu. Cette salle est certainement nécessaire même s'il en existe d'autres dans le village. A sa question relative à la présence d'un container, Madame Mélanie MORY précise qu'il servira pour le stockage de matériel utilisé pour les

plaines de vacances. Le Président précise que l'idée vient de l'auteur de projet car une extension n'aurait pas été judicieuse. Quant aux douches, Madame DESMETTE signale que c'était une demande du club de marche « Les Randonneurs du Haut-Escaut » pour permettre à des groupes plus lointains de pouvoir prendre une douche et se changer lorsque les conditions climatiques sont mauvaises.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agents traitants : Laurie WATTIEZ/Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Mélanie MORY

7. Intercommunales

a) Intercommunale IMIO - assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2024

Ordre du jour :

1. Point sur le plan stratégique 2024-2026 ;
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2025.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) Intercommunale IDETA - assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2024

Ordre du jour :

- A) Evaluation 2024 du Plan stratégique
- B) Divers

Monsieur VIVIER demande qu'une prise de parole soit prise pour solliciter IDETA afin de finaliser le dossier de la zone Delta. Le Président assure qu'il le fera et signale que la SNCB devrait mettre en vente le bien avant la fin de l'année. Cette vente publique serait accessible à tous et on peut espérer un heureux dénouement fin de l'année voire début de l'année prochaine. Monsieur VIVIER précise, qu'en un peu plus de 15 ans, on a perdu plein d'opportunités d'entreprises qui se sont finalement installées dans les villages. Le parking camions pourrait peut-être aussi y migrer. L'ancien SAR de l'usine électrique pourrait accueillir des halls relais. Monsieur VIVIER signale qu'on parle de la reprise du jeu de balle à Péronnes, mais 3 camions se garent sur la place tous les week-ends sans parler de deux autres à l'école communale.

A l'unanimité, moyennant la remarque, le Conseil approuve ce point.

c) Intercommunale IMSTAM - assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'AG ordinaire de l'IMSTAL du 26 juin 2024 ;
2. Plan stratégique 2025
3. Budget 2025
4. Divers.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Cultes

a) Fabrique d'église d'Antoing – modification budgétaire n° 1/2024

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1/2024 présentée par la Fabrique d'Église d'Antoing avec une augmentation de la part communale de 7.688,90 €. Cela concerne principalement les revenus propres de la Fabrique avec des loyers non perçus (12 x 570 € soit 6.840 €) et une augmentation des charges salariales. Monsieur VERSCHEURE précise qu'une procédure a été introduite auprès du Juge de Paix mais elle est bloquée tant qu'ils n'ont pas trouvé l'adresse de l'ancien locataire. A la question de Madame DEBILDE, Monsieur VERSCHEURE précise que les loyers permettent d'équilibrer le budget. Puisqu'ils ne sont pas perçus, c'est en effet la commune qui doit pallier. Une solution serait évidemment la vente de ce bâtiment.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) Fabrique d'église de Péronnes – modification budgétaire n° 1/2024

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1/2024 présentée par la Fabrique d'Église de Péronnes. Pas d'augmentation de la part communale. Il s'agit d'un ajustement de salaire suite à un décès.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

c) Fabrique d'église de Maubray – budget 2025

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le budget 2025 présenté par la Fabrique d'Église de Maubray avec une part communale de 22.776,37 €. Ce sont les articles de salaires majorés de 4 % et la restauration urgente de la double-porte extérieure avec la mise en peinture pour un montant de 3.000 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

d) Fabrique d'église d'Antoing – budget 2025

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le budget 2025 présenté par la Fabrique d'Église d'Antoing avec une part communale de 42.894,89 €. Il reprend les problèmes de loyer non perçu et la conciliation à introduire auprès du Juge de Paix.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

e) Fabrique d'église de Fontenoy – budget 2025

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le budget 2025 présenté par la Fabrique d'Église de Fontenoy avec une part communale de 16.833,75 €. Les dépenses concernent surtout la location d'une salle pour les réunions de la Fabrique pour un montant de 3.646 € et la réparation des cloches pour 3.600 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

f) Fabrique d'église de Calonne – budget 2025

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le budget 2025 présenté par la Fabrique d'Église de Calonne avec une part communale de 10.890,96 €. Cela concerne essentiellement l'augmentation de salaires et quelques petites dépenses en augmentation.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

g) Fabrique d'église de Péronnes – budget 2025

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le budget 2025 présenté par la Fabrique d'Église de Péronnes avec une part communale de 20.249,14 €. Il y a eu quelques remarques de l'Evêché.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

A l'intervention de Monsieur VERSCHEURE, Madame DELEPINE précise que le montant global accordé aux Fabriques est de 113.645,80 € contre 127.277,56 € mais il manque encore Bruyelle. Monsieur VERSCHEURE précisant que cela représente 0,7 % du budget communal, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'il faut aussi compter le budget extraordinaire prévu pour les frais de toiture. Madame DELEPINE ajoute qu'il faut aussi tenir compte de l'église protestante.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

9. Sports

Mérite sportif – proposition de modification du règlement

Madame DEBILDE présente les modifications proposées :

L'article 7 du règlement sera modifié comme suit :

« Les candidatures sont à remettre pour janvier au plus tard » à la place de « fin mai ».

L'article 8 du règlement sera modifié comme suit :

« La proclamation solennelle et la remise des prix aura lieu lors du Conseil Communal du mois de mars » à la place de « septembre ».

Ces modifications de date permettront d'éviter que les candidats présentent leurs performances sur deux exercices différents. A la question de Monsieur VERSCHEURE, le Président et madame DEBILDE précisent que les prix n'ont pas changé.

Agent traitant : Anaïs LEJEUNE

Politique responsable : Marie-Christine DEBILDE

10. Circulation

a) Règlement complémentaire de roulage – création d'un emplacement pour personnes handicapées rue Philippart, à hauteur du numéro 52 à Antoing

Monsieur CHEVALIER signale qu'un vote avait déjà eu lieu l'an dernier pour le 52 et se rappelle avoir faits les documents pour le demandeur mais n'en n'a pas refaits. Le Président précise qu'il s'agit d'une nouvelle demande et que la place doit être le plus proche possible du domicile du demandeur. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ estime que ce sujet est ubuesque.

Par une abstention (Groupe UCA) et 15 voix pour, le Conseil approuve ce point.

- b) Règlement complémentaire de roulage – suppression d'un emplacement pour personnes handicapées rue de Fontenoy, le long du numéro 46 à Antoing

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Gauthier DUDANT

11. Demande d'ajout d'un point par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe UCA

Bail commercial – bâtiment rue Wattecant n° 2

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ expose son point et propose la délibération suivante :

**« Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette ville,
a été extrait ce qui suit :**

Province
de
HAINAUT

SEANCE DU 24 octobre 2024

ARRONDISSEM

ENT
de
TOURNAI

VILLE
D'ANTOING

PRESENTS: Présents : Dudant Gauthier, Président;
DELEPINE Viviane, BOCAGE Colette, BILLOUEZ Claudy, MORY Mélanie,
DEBILDE Marie-Christine, échevins ;
VINCENT Samuël, DESMETTE Michelle, VIVIER Jean-Bernard, MAHIEU
Michel, MORY Fabrice, BAUWENS Julien, CHEVALIER Dominique,
VERSCHEURE Fabien, MARQUANT Jean-Pierre, LELEU David,
SOENENS Marc, RAPAILLE Rita, BOCQUET Carine conseillers ;
DETOURNAY Pascal, directeur général.

Objet : bail commercial / bâtiment rue Wattecant n°2

LE CONSEIL COMMUNAL en séance publique, décide de modifier le bail commercial en ajoutant un article comme suit :

Article 2a :

Le preneur veillera à respecter la neutralité politique des lieux.

L'apposition d'affiches ou de tous autres supports à caractère politique ne sera pas autorisée.

Le Collège est chargé de l'exécution sans délai de la décision ».

Le Président précise que le Collège a sollicité l'avis de l'Union des Villes et des Communes sur ce point et la réponse nous a été fournie par un avocat. Ce dernier a précisé qu'il était juridiquement difficile de procéder à la modification du bail commercial en cours sans passer par un avenant consenti par toutes les parties (ce qui vise également le sous-locataire puisque notre locataire sous-loue l'immeuble). Il précise également qu'une clause visant l'affichage électoral serait potentiellement une source de litige quant à son caractère abusif et surtout quant à la restriction de la liberté d'expression qu'elle engendre. Le Président rappelle que ce bâtiment fait partie du patrimoine privé de la commune et qu'il n'y a pas lieu de le distinguer du reste du patrimoine privé. De ce fait, l'avocat recommande la plus grande prudence dans la décision du Conseil Communal. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'il ne s'agit que d'un Conseil qui peut ne pas être suivi. Le Président signale que l'avocat ajoute qu'il est tout à fait défendable de soutenir qu'introduire une clause limitant la possibilité d'affichage sans motif légitime constitue une violation du droit à la liberté d'expression garantie par l'article 19 de la Constitution. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'il peut mettre la commune en rapport avec des brasseries qui ont des débits de boissons pour lesquelles de telles clauses existent. La Commune a un bail commercial avec un preneur et peu importe qu'il y ait une sous-location, cela ne la regarde pas. Le sous-locataire doit se conformer au bail tout simplement. Ce point arrive aujourd'hui car la demande qui a été faite après les élections de juin est restée sans suite. C'est pourquoi il propose une modification du bail commercial afin que ce soit clair pour tout le monde. La demande ne concerne que le 2 rue Wattecant à Antoing et pas les autres bâtiments communaux qu'ils soient occupés par du privé, des associations ou du commerce. Monsieur VIVIER estime qu'il s'agit d'être honnête dans ce dossier. Monsieur CHEVALIER estime qu'il s'agit d'un manque de fair-play. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que la Maison du Peuple, alias le Kuursaal, c'est de l'histoire ancienne. Il y a non seulement l'affichage mais il y a une pratique qui fait que le parti socialiste est là comme chez lui et ce n'est pas sain. On peut encore revenir plus en arrière sur l'origine du bâtiment, sur comment il a été acheté, restauré. Si on veut gratter, on va gratter. Il y aura des responsabilités qui seront trouvées. On retire gentiment le signal d'alarme par rapport à cette situation mais on peut aller beaucoup plus loin. Il n'est pas tenable que ce bâtiment soit occupé de la sorte parce que tout le monde n'a pas la même facilité. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ dit disposer des dossiers sur la restauration, qui a plébiscité, qui a payé. A l'étonnement de Madame RAPAILLE, Monsieur VIVIER précise que de l'argent a circulé dans des caisses. Monsieur CHEVALIER précise que la salle voisine, qui est publique, a fait l'objet d'une demande de subside pour la restaurer. Elle sert aussi de bureau de vote lorsqu'il s'agit d'élections régionales ou fédérales et il n'est pas du tout normal de voir un affichage politique dans ce bâtiment. Madame MORY signale que seul le café est concerné par l'affichage. Monsieur CHEVALIER précise qu'il s'agit d'un seul et même bâtiment. Le Président rappelle que l'avocat a bien précisé que la modification unilatérale du bail n'est autorisée que dans les cas de renouvellement ou d'adaptation de loyer ainsi que dans le cas où le contrat de bail le prévoit ce qui n'est pas le cas ici. Il n'y a donc pas de possibilité de modification unilatérale. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que, si toutes les parties sont d'accord, il y a moyen de re-signer le bail.

Par six pour (Groupes UCA et GO) et 10 voix contre (Groupe PS et Madame BOCQUET), la proposition est rejetée. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que cela ira beaucoup plus loin et Monsieur VIVIER que certains vont se gratter les cheveux. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ajoute que pour une première proposition post élection, le signal est top.

Monsieur CHEVALIER quitte la séance.

12. Procès-verbal

Vu la tardiveté de la transmission du projet de PV, le Conseil décide, à l'unanimité, de reporter ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

13. Questions orales

Monsieur VERSCHEURE expose sa question : le parking de l'Avenue du Stade, à proximité de l'église est-il terminé et réceptionné et si oui depuis quand ? Le Président précise que l'éclairage public, comme précisé dans la demande, a été finalisé par ORES en 2021. A la question de Monsieur VERSCHEURE sur la présence de plusieurs câbles munis des gaines rouges qui émergent du trottoir, le Président signale qu'il s'agit des gaines pour l'implantation de bornes de rechargement électrique prévue par IDETA, laquelle attend le feu vert du Gouvernement wallon pour ce faire. Il s'agit donc d'un autre dossier.

Monsieur VIVIER signale avoir appris avec stupeur l'organisation prochaine d'une commission agricole à savoir le 13 novembre à 10 heures du matin. Avec un point à l'ordre du jour à savoir la présentation, par le Collège des producteurs, du projet de « dialogue entre riverains et agriculteurs sur l'usage des produits phytopharmaceutiques ». Un deuxième point « divers » est mentionné. Après six ans d'attente, voici enfin une commission mais avec un seul point à l'ordre du jour. Il y a six ans, lors de la dernière commission, on parlait à l'époque des chemins et des sentiers, de voir comment allier les besoins des agriculteurs avec les promeneurs qui empruntent les sentiers qui traversent les champs. On parlait également d'aide agricole concernant le retrait de neige sur les routes avec l'achat d'une machine commune, du problème des boues, de bassins artificiels, de plantations pour éviter les coulées d'eau sur les routes, de plantations mellifères, de haies et de fauchage tardif pour améliorer faune et flore dans l'entité. Tous ces points semblent avoir été mis aux oubliettes. Les questions de Monsieur VIVIER sont les suivantes :

« Qui a mis en place cette commission ?

Qui a mis en place l'OJ ?

Qui a pris la peine de réfléchir à la préparation de cette commission ?

Qui a fait les convocations, sur quelles bases ?

Les contacts ont-ils été pris avec les agriculteurs ?

N'y a-t-il aucun point intéressant à discuter en plus que de ça ? »

Madame DEBILDE précise que ce n'est pas la première réunion qu'elle a avec les agriculteurs car elle en a tenue deux pour les dégâts aux cultures en février et en avril présence d'un représentant de la Région wallonne. Il ne s'agissait pas de séances de commission. Les agriculteurs contactent régulièrement l'agent communal ou le responsable des services techniques en cas de problème ponctuel comme le nettoyage de grilles de champs ou le curage d'un fossé. Tous les agriculteurs domiciliés à Antoing ont été convoqués à cette commission. En date du 12 juillet 2024, le Collège a approuvé la demande faite par le Collège des Producteurs pour rencontrer les agriculteurs de notre entité et décidé de prévoir une commission agricole pour ce faire. Les pesticides posent en effet encore de nombreux problèmes : quand les utiliser au mieux, en quelles quantités, leurs effets par rapport aux personnes vulnérables ou la faune. Dans une première phase, le Collège des Producteurs propose d'expliquer leur démarche auprès des agriculteurs, voir ce qu'ils ont eux-mêmes déjà mis en place, ce qui pourrait encore être mis en place. Pour ceux

qui sont intéressés, la phase suivante vise à mettre autour de la table les agriculteurs et leurs riverains afin de dialoguer sur l'utilisation des pesticides. Une boîte à outils est également mise à disposition avec fiches et explications. Celle-ci se veut évolutive. Une aide y compris financière peut être mise en place pour réaliser diverses actions. Monsieur VIVIER est perplexe quant à l'intérêt des agriculteurs sur ce sujet. La plupart arbore des étiquettes phyto sur leurs champs et savent ce qu'ils doivent faire en la matière. Le Président précise qu'il s'agit avant tout d'un accompagnement. Monsieur VIVIER regrette que les points dont il avait mention préalablement n'aie pas été intégrés à l'ordre du jour. Cela aurait pu aussi être bénéfique pour le citoyen. Madame DEBILDE signale que c'est bien souvent dans la rubrique « divers » que les agriculteurs abordent les sujets qui les concernent. Cela a été le cas lors de la réunion de février où ils ont profité de la présence d'un représentant de la Région Wallonne pour poser de nombreuses questions d'ordre administratif car ils ont de plus en plus de démarches et documents administratifs à remplir. Le Président ajoute qu'il avait aussi rencontré divers agriculteurs quand il avait cette matière dans ses attributions et qu'en matière de lutte contre les inondations, il rappelle que, à l'intervention de la commune, HOLCIM s'est engagé à construire un bassin d'orage à Calonne dans les meilleurs délais. Monsieur VIVIER rappelle que cela fait 6 ans qu'il n'y a plus eu de commission agricole à laquelle deux membres du Groupe GO devraient être invités. A l'intervention de Monsieur SOENENS signalant qu'il ne sera pas disponible le 13 novembre car retenu au travail, Madame DEBILDE précise que c'est l'heure qui arrange le mieux les agriculteurs et que ce sont eux qui sont les premiers concernés. Le Président ajoute que les congés politiques existent pour pouvoir se libérer et assister à des réunions en journée.

Monsieur CHEVALIER rentre en séance.

Le Conseil Communal reçoit et félicite les représentants du Club Cyclotouriste d'Antoing qui viennent d'obtenir le titre d'association Royale.

SEANCE SECRETE

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ quitte la séance

La séance est levée à 20 h 35.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT